

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### PREMIER MINISTRE

#### Arrêté du 26 juin 2006 portant nomination au Conseil national du littoral

NOR : INTR0600518A

Par arrêté du Premier ministre, du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et du ministre délégué à l'aménagement du territoire en date du 26 juin 2006, sont nommés membres du Conseil national du littoral, pour une durée de cinq ans :

#### *Au titre des élus*

##### 1. Parlementaires

###### *Sur proposition du président de l'Assemblée nationale*

Louis Guédon.  
Jean-Claude Guibal.  
Jacques Le Guen.  
Marylise Lebranchu.  
Hélène Tanguy.

###### *Sur proposition du président du Sénat*

Jean-Paul Alduy.  
Yolande Boyer.  
Patrice Gélard.  
Joseph Kergueris.  
André Trillard.

##### 2. Représentants des collectivités territoriales du littoral et de leurs groupements

###### *Sur proposition de l'Association des régions de France*

Ange Santini.

###### *Sur proposition de l'Assemblée des départements de France*

Maurice Jannin.  
Aimé Kergueris.

###### *Sur proposition de l'Association des maires de France*

En qualité de représentants des communes :

Jean-Claude Baudrais.  
Philippe Boennec.  
Bernard Cazeneuve.  
Yvan Zerbone.

En qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

Joël Batteux.  
Didier Borotra.

### **3. Représentants des collectivités territoriales du littoral des quatre façades maritimes de métropole et d'outre-mer et de leurs groupements**

En qualité de représentants de la façade mer du Nord - Manche orientale :

*Sur proposition de l'Association des régions de France*

Frédérique Heurguier.

*Sur proposition de l'Assemblée des départements de France*

Jean-François Le Grand.

*Sur proposition de l'Association des maires de France*

En qualité de représentant des communes :

Jean-François Rapin.

En qualité de représentant des établissements publics de coopération intercommunale :

Frédéric Cuvillier.

En qualité de représentants de la façade Atlantique - Manche occidentale :

*Sur proposition de l'Association des régions de France*

Jannick Moriceau.

*Sur proposition de l'Assemblée des départements de France*

Loïc Le Meur.

*Sur proposition de l'Association des maires de France*

En qualité de représentant des communes :

Jean-Pierre Dufau.

En qualité de représentant des établissements publics de coopération intercommunale :

Patrick Nayl.

En qualité de représentants de la façade méditerranéenne :

*Sur proposition de l'Association des régions de France*

Nicette Aubert.

*Sur proposition de l'Assemblée des départements de France*

Alain Spada.

*Sur proposition de l'Association des maires de France*

En qualité de représentant des communes :

France Gamerre.

En qualité de représentant des établissements publics de coopération intercommunale :  
Michel Moly.

En qualité de représentants de la façade outre-mer :

*Sur proposition de l'Association des régions de France*

Patrice Tirolien.

*Sur proposition de l'Assemblée des départements de France*

Claude Lise.

*Sur proposition de l'Association des maires de France*

En qualité de représentant des communes :

Roger Nadeau.

En qualité de représentant des établissements publics de coopération intercommunale :  
Maurice Gironcel.

*Au titre des activités économiques, sociales, culturelles  
et associatives, des usages du littoral et des personnalités qualifiées*

#### **4. Représentants des syndicats patronaux et salariés**

Désignés par :

Le Mouvement des entreprises de France :

Fernand Bozzoni.

La Confédération générale des petites et moyennes entreprises :

Georges Strullu.

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles :

Laurent Kerlir.

L'Union nationale des professions libérales :

Jean-Pierre Ferrandes.

L'Union professionnelle artisanale :

Jean Lardin.

La Confédération générale du travail :

Jean-Paul Quinqueneau.

La Confédération française démocratique du travail :

Guy Guyot.

La Confédération générale du travail-Force ouvrière :

Régis Soenen.

La Confédération française de l'encadrement-CGC :

Claude Courty.

La Confédération française des travailleurs chrétiens :

Pierre Euzenes.

#### **5. Représentants d'organisations et d'activités professionnelles représentatives des activités ou des usages du littoral**

Désignés par :

Le Comité national de la conchyliculture :

Martial Monnier.

Le Comité national des pêches maritimes et élevages marins :

Pierre-Georges Dachicourt.

Armateurs de France :

Joël Nogues.

L'Union des ports autonomes et des chambres de commerce et d'industrie maritimes (UPACIM) :

Michel Quimbert.

La Fédération des industries nautiques :

Annette Roux.

La Fédération des ports de plaisance :

Serge Pallarès.

L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) :

Pierre Alfonsi.

La Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) :

Francine Rocher.

#### 6. Représentants d'activités associatives

Le président de l'association Rivages de France :

Jérôme Bignon.

*Sur proposition de la ministre de l'écologie  
et du développement durable*

En qualité de représentants d'associations œuvrant dans le domaine de la protection des milieux et des espaces littoraux et marins :

Benoît Busson.

Lucien Chabasson.

Joël Retiere-Lehideux.

*Sur proposition du ministre chargé de la culture  
et de la communication*

En qualité de représentant d'association concourant à la mise en valeur du patrimoine maritime :

Gérard d'Aboville.

*Sur proposition du ministre de la jeunesse,  
des sports et de la vie associative*

En qualité de représentant d'association concourant au développement des activités nautiques, notamment dans le domaine du loisir et du tourisme :

Jean Kerhoas.

*Sur proposition du ministre de l'agriculture et de la pêche*

En qualité de représentant d'association œuvrant dans le domaine de la pêche de loisirs :

Marcel Ordan.

#### 7. Représentants d'établissements publics et organismes

Désignés par :

L'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie :

Bruno Hug de Larauze.

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

Rémi Bailhache.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat :

Bernard Cazala.

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres :

Didier Quentin.

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer :

Jean-Yves Perrot.

Le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux :

Pierre Maille.

#### 8. Personnalités qualifiées

Désignées en raison de leurs compétences en matière de protection, d'aménagement et de mise en valeur du littoral et du milieu marin :

*Sur proposition du ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire*

Lionnel Luca.

*Sur proposition du ministre des transports, de l'équipement,  
du tourisme et de la mer*

Yves Lagane.

Désignées en raison de leurs compétences en matière de littoral et de milieu marin de la mer Caraïbe et de l'océan Indien respectivement :

*Sur proposition du ministre chargé de l'outre-mer*

Harry Arnoux.

Mansour Kamardine.

Désignée en raison de ses compétences scientifiques en matière de préservation des milieux naturels et littoraux :

*Sur proposition du ministre chargé de l'environnement*

Lucien Laubier.

Le président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) :

Yvon Bonnot.